

La Société populaire de Chambrais, district de Bernai, département de l'Eure, après avoir félicité la Convention sur ses glorieux travaux, demande qu'elle reste à son poste, que les décrets et les bulletins soient envoyés avec plus d'exactitude dans cette commune, et que le citoyen Duval, juge de paix, administrateur du département de l'Eure, que l'assemblée primaire du canton a déclaré indigne d'exercer ses fonctions, soit promptement remplacé.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au Bulletin et l'envoi de la demande aux commissaires de la Convention nationale dans le département de l'Eure.

Suit un extrait de cette adresse inséré au Bulletin.

La Société populaire et républicaine de Chambrais, district de Bernay, département de l'Eure, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester au timon jusqu'à ce qu'entrés dans le port de la victoire, nous n'ayions plus qu'à jouir des fruits de nos lauriers; elle expose la nécessité urgente de renouveler les corps administratifs et judiciaires.

Elle se plaint de ce que les décrets n'arrivent point avec exactitude dans cette commune et de ce que cette société ne reçoit pas le bulletin de la Convention; elle demande le prompt remplacement du nommé Duval, juge de paix, administrateur du département de l'Eure, que l'assemblée primaire du canton a déclaré indigne d'exercer ses fonctions.